

3 Que faire si un autotest VIH est négatif ?

- En l'absence de comportement à risque dans les trois mois précédant le test, vous n'êtes probablement pas infecté(e) par le virus du Sida.
- En cas de résultat négatif à l'autotest VIH®, le test de confirmation n'est pas indispensable.

4 Que faire si le résultat n'est pas valide ?

- Si le résultat de l'autotest VIH ne correspond pas aux exemples présentés dans la notice d'utilisation, le résultat n'est pas valide. Le test ne peut dès lors pas donner lieu à la moindre conclusion.
- Un autre test doit être réalisé. En cas de doute, il est toujours prudent d'aller dans un CeGIDD.

5

Pour toute question, contactez :
Sida Info Service **0 800 840 800**

- Tous les jours
- 24 heures sur 24
- Anonyme, confidentiel
- Gratuit à partir d'un poste fixe et d'un mobile
- Depuis l'étranger, vous pouvez composer le numéro suivant : **00 33 1 41 83 42 77** (coût de l'appel à la charge de l'appelant)

7/7 24/24

Afrique Avenir **01 42 77 41 31**

aafrigueavenir@gmail.com

6 Information sur les déchets médicaux

- L'autopiqueur est considéré comme un déchet médical, cela signifie qu'il ne doit pas être jeté dans une poubelle avec les déchets ménagers, mais doit être ramené en pharmacie ou dans un lieu qui collecte les déchets médicaux.

Pour trouver un lieu de collecte
ou une pharmacie :
www.dastri.fr/nous-collectons

- L'association Afrique Avenir est également équipée pour récupérer et détruire les autopiqueurs utilisés.



- > COMMENT UTILISER UN AUTOTEST VIH ?
- > QUE FAIRE EN CAS DE RÉSULTAT POSITIF ?
- > QUE FAIRE SI UN AUTOTEST VIH EST NÉGATIF ?
- > QUE FAIRE SI LE RÉSULTAT N'EST PAS VALIDE ?
- > CONTACT
- > INFORMATION SUR LES DÉCHETS MÉDICAUX



Association Afrique Avenir

22, rue des Archives 75004 Paris

Tél. : 01 42 77 41 31

Fax : 01 42 77 04 31

www.afriqueavenir.fr

Facebook: @AfriqueAvenirAsso

Programme ZAC : Prévention sida, IST et hépatites auprès des populations afro-caribéennes en France. Les actions de prévention conduites par Afrique Avenir sont soutenues par : le Ministère chargé de la Santé, Santé publique France, Sidaction, l'ARS Ile-de-France, CPAM de Paris, Mairie de Paris.



L'autotest VIH® permet d'obtenir un premier résultat chez soi : avec ce moyen de dépistage, une personne peut savoir rapidement si elle est porteuse du VIH ou non. Le test est à réaliser chez soi, en toute confidentialité.

Le matériel contenu dans la boîte d'autotest VIH ne nécessite pas de compétences scientifiques ou médicales. Il faut juste suivre les instructions sur la notice d'utilisation.

Le test est simple à utiliser : il suffit de piquer le bout du doigt avec l'auto-piqueur pour faire apparaître une goutte de sang, ensuite prélever la goutte de sang avec le dispositif autotest, enfin enfoncer l'autotest dans le support.

Le résultat s'affiche sur l'autotest en quinze minutes.

Suivez scrupuleusement et dans son intégralité la notice d'utilisation qui se trouve dans la boîte. Vous pouvez aussi regarder comment faire sur la vidéo : www.youtu.be/zJjOCZF6Kkg
www.autotest-sante.com/fr/autotest-vih-par-aaz-139.html

1 Comment utiliser un autotest VIH ?

- L'autotest VIH est à usage unique.
- L'autotest VIH est à usage personnel et ne doit pas être utilisé pour tester d'autres personnes.
- Personne ne peut être obligé par une autre personne à se soumettre à un autotest VIH.
- L'autotest VIH ne doit pas être utilisé pour décider du port ou non d'un préservatif qui protège non seulement du VIH mais des IST.
- L'autotest VIH ne permet pas l'identification d'autres infections sexuellement transmissibles (IST) telles que la syphilis, la gonorrhée, la chlamydia ou l'hépatite B.
- L'autotest VIH doit être réalisé dès qu'on le reçoit.

Toutefois, l'autotest VIH n'est pas en mesure de détecter le VIH dès la contamination, il faut environ 3 mois pour que la quantité d'anticorps produite par le corps en réaction au virus soit suffisante pour être détectée par le test.

- En cas de rapport sexuel non protégé, il faudra refaire un dépistage (un autotest, un TROD ou un test classique) dans 3 mois.

Trouvez le CeGIDD le plus proche :
www.sida-info-service.org/?-DEPISTAGE-VIH-sida

2 Que faire en cas de résultat positif ?

- Cela signifie que vous êtes très probablement infecté(e) par le VIH (virus responsable du sida).
- Ce premier résultat doit être confirmé par un test réalisé sur une prise de sang (sérologie) dans un **CeGIDD** (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles (IST)) ou un laboratoire d'analyses médicales.
- Un test confirmé positif signifie que vous avez été contaminé(e) par le VIH, que vous êtes séropositif(ve).
- Être séropositif(ve) signifie que vous pouvez transmettre le virus si vous avez des pratiques sexuelles sans préservatif, et vous n'avez pas de traitement efficace contre le VIH, ou si vous partagez des seringues.
- Être séropositif(ve) ne veut pas dire que vous avez le sida ou que vous le développerez.
- Aujourd'hui il existe des traitements qui marchent pour empêcher le Sida de se développer dans son corps si on est contaminé(e) par le VIH. On ne meurt plus du Sida si on prend comme il faut le traitement qui est adapté à sa situation. Mais il faudra le prendre toute sa vie.